

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 septembre 2022

n° 114-22

Objet : *RS - Attribution de l'accord-cadre relatif à la prestation de gardiennage dans les trois déchetteries du bassin chambérien et d'autres sites de Grand Chambéry*

- date de convocation le 20 septembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochoaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou

• conseillers excusés : 11

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Corinne Charles - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 26 septembre 2022

délibération n° 114-22

objet **RS - Attribution de l'accord-cadre relatif à la prestation de gardiennage dans les trois déchetteries du bassin chambérien et d'autres sites de Grand Chambéry**

Marie Bénévisse, vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés, en lien avec Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, indique qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée pour l'attribution d'un nouvel accord-cadre de prestation de gardiennage dans les trois déchetteries du bassin chambérien.

L'accord-cadre prévoit également ponctuellement une surveillance des équipements gérés par l'agglomération, à la suite ou en prévision d'un événement exceptionnel (sécurisation d'un site suite à une agression, surveillance d'un événement, etc).

Cet accord-cadre à bons de commande, sans minimum et avec maximum de 500 000 € HT, est conclu pour une durée allant de sa date de notification 31 décembre 2023.

Les offres ont été notées selon les critères suivants :

- prix : 40 %,
- valeur technique : 60 %.

La commission d'appel d'offres du 8 septembre 2022 a attribué l'accord-cadre à l'entreprise Agency Sécurité, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 152 404 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant à la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 8 septembre 2022,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'accord-cadre relatif à la prestation de gardiennage dans trois déchetteries du bassin chambérien et d'autres sites de Grand Chambéry avec l'entreprise Agency Sécurité,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'accord-cadre et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 114-22

Objet de l'acte : RS - Attribution de l'accord-cadre relatif à la prestation de gardiennage dans les trois déchetteries du bassin chambérien et d'autres sites de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 29 septembre 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220929-lmc1H28077H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28077H1

Date de transmission en Préfecture : 29 septembre 2022

Date de réception en Préfecture : 29 septembre 2022

Publication : jeudi 29 septembre 2022